

SAINT FRONT

BULLETIN MUNICIPAL 2024

CONTENU

Programme de travaux

Ecole Saint Joseph

Actualités Mézenc-Gerbier

Quelles autorisations, pour
quels travaux ?

État civil 2023



Programme de travaux 2024

Voirie communale

Cette année, le conseil a décidé de reprendre divers chemins communaux qui présentent de fortes usures ou dégradations des enduits.

Sur la route de Bigorre, 800 mètres d'enrobé seront mis en œuvre. Sur les chemins des Couffours et de Faurie, ce sera un enduit bi couche qui viendra étanchéfier la chaussée sur une longueur de 2100 mètres. Sur le chemin de la Rochette, 500 mètres d'enrobé pour achever le chantier débuté l'an dernier et enfin sur le chemin de Couteaux, à l'intérieur du village avec un enduit tri couche et un enrobé dans la partie sinueuse montante.

De plus, nos employés ont bouché les divers trous sur l'ensemble de notre voirie. L'ensemble de la voirie sera également suivi avec des enduits ponctuels.

Cette année, le conseil a attribué les travaux à deux entreprises (l'entreprise Chambon et l'entreprise Eiffage)

Le coût sera de l'ordre de 132 000 euros HT, une aide financière de l'État d'un montant de 23 000 euros a été obtenue.

Cette année fortement pluvieuse a contribué à la dégradation de nos chemins non goudronnés. Les employés ont dû intervenir pour empierrer plusieurs chemins sur l'ensemble de la commune.

Une campagne importante de curage de fossés a été menée à bien ce printemps sur divers chemins de la commune (coût 3 700 euros HT)

Certains de nos chemins ruraux ou d'exploitation en bordure de forêt commençaient à être envahis par les branches (Aiglet – Chaudeyrac – La Montat), la commune a diligenté ces travaux de coupage des branches. Une entreprise équipée d'un « lamier » est venu réaliser ces travaux (coût 1 800 euros HT).



Schéma communal d'eau et d'assainissement

Cette année, nos deux schémas diagnostic seront achevés. Il ressort de ces études plusieurs points à améliorer sur nos réseaux et sur la station d'épuration notamment.

1 - Station d'épuration

La construction de la station d'épuration du bourg date de l'année 1984, soit une quarantaine d'années. Cette station a bien rempli sa mission durant ces années-là, mais aujourd'hui, elle est devenue obsolète et surtout la qualité de rejet n'est plus conforme à la réglementation.

Le conseil a décidé de construire un nouvel ouvrage en lieu et place de la station actuelle.

Le cabinet AB2R a réalisé l'étude de ce projet en collaboration avec les services de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de la direction départementale des territoires, des services du département, de l'office de la faune et de la biodiversité et bien entendu avec la commune ; donc beaucoup d'intervenants avec des exigences diverses et variées.

La station sera une station à filtres plantés de roseaux dite « station phyto épuratoire ». Elle sera construite en deux temps, les trois premiers filtres seront réalisés en marge de la station actuelle qui continuera sa mission. Ensuite, la station sera démolie et les deux derniers filtres seront construits pour achever la structure.



Un poste de relevage des eaux sera nécessaire pour arroser les trois premiers filtres situés à une côte altimétrique supérieure à l'arrivée du rejet.

L'appel d'offres a été lancé ce printemps et le conseil municipal a retenu le groupement d'entreprises Sagnard – Greg TP pour un montant de 351 000 euros HT.

Initialement les travaux devaient débuter cet automne, mais il est possible que ceux-ci soient reportés au printemps prochain. En effet, il semble que les crédits de l'Agence de l'eau (qui doit financer le projet) soient insuffisants en cette fin d'année 2024.

Bien entendu, la commune doit être sûre du financement de l'opération avant le début du chantier, car celui-ci devrait être financé par l'Agence à hauteur de 70 % avec un plafond à 317 000 euros de travaux.

Le département doit aussi financer à hauteur de 10 %. Nous espérons donc entre 60 et 70 % de subvention sur ce projet. Sans ces aides financières, la commune n'est pas en capacité de mener à bien le projet.

Lorsque les travaux seront achevés et la nouvelle station en service, le conseil devra se prononcer sur une éventuelle augmentation de la redevance assainissement et ceci afin d'équilibrer le budget assainissement de la commune. D'après les premières études du cabinet, l'augmentation pourrait être de 40 centimes du mètre cube rejeté.

2 - Reprise des réseaux d'eaux usées

Le diagnostic de notre réseau a dénombré plusieurs anomalies ; ceci a été confirmé par une inspection télévisuelle sur une partie du réseau.

Notamment sur le réseau qui dessert le lotissement du Pont (chemin de la Gazelle), par ce réseau unitaire transite beaucoup d'eaux claires parasites jusqu'à la station. En effet, ce réseau date du début des années 1980, il est donc le plus ancien.

L'agence de l'eau ne finance plus les travaux de station d'épuration, si en amont les réseaux ne sont pas opérationnels.

Donc il est impératif de refaire ce réseau dans son ensemble.

Le cabinet AB2R a réalisé une étude pour transformer ce tronçon en réseau séparatif, c'est à dire une canalisation pour les eaux usées et une canalisation pour les eaux pluviales, avec reprise de chaque branchement.

Après consultation d'entreprises, le conseil a retenu le groupement d'entreprise Sagnard – Greg TP pour un montant de 178 000 euros HT.

Ces travaux seront financés par l'Agence de l'eau et le Département à hauteur de 70 %.

Si les financements sont acquis, les travaux débiteront à l'automne sinon ils seront reportés au printemps 2025.

3 - Eau potable

Le schéma d'eau potable touche à sa fin, les compteurs généraux ont été posés sur l'ensemble du réseau. Ce schéma a décelé la vulnérabilité de nos captages situés sur les contreforts de l'Alambre, à Matarel.

En 2022, année de forte sécheresse, la production d'eau de nos captages avait fortement baissé. En 2023, la production s'est maintenue à un niveau acceptable, mais tout de même avec quelques inquiétudes.

Suite à ces fortes années de perturbation, l'Agence de l'eau a lancé un appel à projet dans le cadre d'accord de résilience.

La commune a donc déposé un dossier dans le cadre de cet accord de résilience, pour la reprise du captage de Matarel qui date de 1956. Il a été retenu, si bien que l'agence de l'eau peut financer à hauteur de 50 %. Le département devrait également participer au financement.

Lors des inspections, l'hydrogéologue Bernard Montorier a pu constater que ce captage présentait des fuites, si bien que nous ne collectons pas l'ensemble de la production d'eau.

Le projet consiste à refaire entièrement le premier captage de Matarel ainsi que le regard centralisateur qui collecte l'ensemble des captages.

Une consultation d'entreprise va être lancée pour la mise en œuvre de ce chantier.

Le coût de ce projet est estimé à 110 000 euros HT.



Bâtiments communaux et divers



Gîtes Montée de la vierge, changement de l'ensemble des fenêtres (coût 8 500 euros), ainsi qu'une porte de garage au pavillon du Pont et la porte de la salle des jeunes.

Résidence personnes âgées : changement de la chaudière, partage du coût entre la commune et la communauté de communes (coût total 32 000 euros)

Achat d'une nouvelle épareuse (coût 45 000 euros)

Achat d'un lave-vaisselle avec plonge, de couverts et d'une marmite à gaz pour la salle des fêtes (coût 9 000 euros)

Achat de divers matériels pour l'aménagement de la cour de la maison d'assistance maternelle (grillage – bac à sable – jeux) et nouveau jeu d'enfants avec cabane pour la cour de l'école.

Travaux de maçonnerie : plateforme pour poubelles au lac et reprise du mur en pierres de la terrasse du Petit Bazar. Réfection du pont de Jucq.

Enfouissement des réseaux aériens au lac (basse tension – télécoms) et reprise de l'éclairage public sur le secteur de l'ancienne colonie.

Participation aux travaux de la maison de santé à Fay sur Lignon (15 000 euros). En effet, le conseil considère que cette maison de santé est essentielle pour notre commune, d'où cette aide financière à la commune de Fay qui porte le projet.



Reprise du système d'alarme incendie au centre d'accueil et étanchéité des capteurs solaires sur le nouveau bâtiment d'hébergement (coût 35 000 euros)

Pylône téléphonie mobile

Dans le cadre du déploiement de la téléphonie mobile, l'État et le Département portent le programme New Deal qui consiste à réduire les zones blanches ou grises en terme de réception de téléphonie mobile.

Dans le cadre de ce programme, une nouvelle implantation de pylône est prévue sur le secteur de Machabert afin de desservir correctement les secteurs de Machabert, de Cancoules, de Couteaux, de Soleilhac, de Malrevers, de Bournac et de la route départementale n° 39.

C'est la société Orange qui est opérateur du projet.

La commune a donné son accord pour l'implantation de ce pylône sur le terrain communal qui jouxte le chemin en direction du bois de la Fayolle. (voir plan ci-joint)

Un dossier de consultation sera disponible en mairie dans les prochains jours.



Fibre optique

Le déploiement de la fibre optique se poursuit sur la commune, divers hameaux ou maisons isolées devraient être desservis en 2025.

Ceci concerne principalement les secteurs du Lac, de la Mandaronne, de la Vidalle, des Prades, de Fougoullier, de Souteyros, de la Redonde, de Chalendar, de Fauriette, d'Aiglet, des Vigiers, des Roziers, du Buisson, de Chaudeyrac, de la Barthe.

Pour ces diverses alimentations, des poteaux seront implantés en bordure des routes communales.

Immeuble OPAC (maison Montès)

La commune avait prévu l'achat de l'immeuble de l'Opac, Route du Puy, qui est vide de locataires, pour ensuite vendre individuellement les sept appartements.

Nous avons trouvé sept potentiels acquéreurs, l'affaire devait se faire ce début d'été.

Mais nous avons reçu une fin de non-recevoir de la part de la préfecture. En effet, une commune ne peut pas acheter un bâtiment à caractère social si ce n'est pas pour une utilité publique.

L'affaire suit tout de même son cours, mais c'est l'OPAC qui vendra directement chaque appartement aux futurs acquéreurs.

Ceci prendra plus de temps, car il est nécessaire pour l'OPAC de créer une copropriété avec son règlement. Les ventes pourraient avoir lieu en fin d'année.

Le souhait de la commune est que cette maison soit occupée et revive.

Une affaire qui devait être d'une extrême simplicité et menée rapidement, se voit retardée par des réglementations qui envahissent notre quotidien.

Les activités et sorties réalisées par l'école pendant l'année scolaire 2023/2024



Les CM ont participé au CROSS solidaire organisé par le collège Saint Joseph de Saint Julien Chapeuil en octobre.

Avant les vacances de Noël, le Père-Noël est venu voir les enfants de Saint Front



Toute l'école a été voir le spectacle de Val Grangent pour les fêtes de Noël à Saint Etienne





Activité belote intergénérationnelle
avec le club des Aînés

L'école de musique du Monastier est venue proposer 11 séances de musique pour apprendre à jouer du tuba aux élèves de l'école.



Voyage scolaire aux Estables sur le thème du sport. Les élèves ont eu une initiation à l'escalade, à la course d'orientation et au biathlon.



Goûter partagé, préparé par les élèves de maternelle, CP.

Les élèves ont profité des joies de la glisse en ski de fond.



Sortie de fin d'année pour toute l'école au parc accrobranche Canopy en Forêt.





« QUELQUES ACTUALITES CONCERNANT LE MEZENC ET LE GERBIER CET ETE ! »

Afin de vous accueillir sur des sentiers confortables et aussi pour préserver les landes et les pierriers de la partie sommitale du Mézenc, qui ont un caractère alpin remarquable, des travaux de restauration des sentiers d'accès ont été entrepris depuis deux ans sous la maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Les travaux vont se poursuivre cet été.

L'espace de stationnement situé au col de la Croix de Peccata sera réduit de moitié en lien avec les emprises du chantier. Il est donc recommandé de stationner au niveau du grand parking situé devant la salle hors-sac, seulement à 10 minutes à pied du col. En rentrant dans ce bâtiment, vous trouverez des toilettes et de quoi vous protéger en cas de mauvais temps.

Que ce soit du côté Peccata ou Croix de Boutières, laissez libres les barrières qui permettront aux pompiers d'aller porter secours à tous. Quelques rappels de bons sens pour le confort de tous et ménager les forces de nos pompiers : partez bien chaussés pour évoluer sur des sentiers caillouteux, celui du Gerbier étant plus technique que celui du Mézenc. Prévoyez un équipement adapté aux conditions météo. Et bannissez feux et cigarettes, interdits en forêt et donc au Mézenc.

Vous aurez peut-être la chance de croiser les médiateurs nature cet été sur le Mézenc ou le Gerbier. Allez à leur rencontre, ils partageront avec vous, sur le vif, leur connaissance fine du site, sa faune, sa flore et les paysages alors visibles et bien d'autres anecdotes !

Le Mont Mézenc et le Gerbier de Jonc sont des sites classés au titre de la loi sur les paysages de 1930. Ils abritent une biodiversité remarquable et appartiennent au réseau européen Natura 2000. Les Départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire avec les autres collectivités œuvrent à préserver les paysages et la biodiversité de ces lieux, qui nous ont été transmis par les hommes de ce territoire. C'est pourquoi ils œuvrent à la reconnaissance de ce massif comme un Grand Site de France.

Venez ressentir « l'Esprit des lieux », découvrir cet espace vivant si particulier et nous aider à transmettre tout ce qui fait sa richesse.

Nous comptons sur vous pour :

- cheminer sur les sentiers (Ceux du Mézenc sont tout neufs, tout beaux), vous émerveiller devant la flore sauvage (ne la cueillez pas : votre photo ne se fanera pas !)
- Tenir vos chiens en laisse pour le respect de tous les visiteurs et de la faune qui vit sur ce site (Pour que vous puissiez profiter des chants et du vol des oiseaux, ou qu'il ne soit pas surpris par un serpent, il vaut mieux que votre chien mange ce que vous lui donnez !)
- Laisser les pierres en place et garder vos idées pour des créations de Land'Art dans des endroits moins fragiles : dans les pierriers pousse le Senécon leucophylle, présent sur quelques spots du Mézenc et des Pyrénées. C'est une plante très rare et protégée !

Crédits photographiques : MDDT et CBNMC



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration **P**réalable

PC : **P**ermis de **C**onstruire

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Etat civil 2023

Naissances

- 2 mai 2023 : DEFAY Rosalie
- 17 juillet 2023 : MASSON Louna
- 5 octobre 2023 : ZIELINSKI Aroun
- 18 octobre 2023 : CORTIAL Ambre
- 22 décembre 2023 : CROZE Marie

Décès

- 4 janvier 2023 : CHASSE Yves
- 6 janvier 2023 : TEYSSIER Michel
- 4 avril 2023 : BOSC Marie Louise
- 5 avril 2023 : DIAS Isabelle
- 9 avril 2023 : ARSAC Marie

Infos pratiques

Mairie : 04 71 59 51 17

Mail : mairie.saint.front43@orange.fr

Site internet : www.saintfront43.fr

Infomairie : infomairie@orange.fr

Ouverture : mardi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
et mercredi et samedi de 8h30 à 12h

Permanence du Maire et/ou des adjoints
le vendredi de 10h à 12h

Agence postale : 04 71 56 05 93
Ouverte du mardi au samedi de 8h30 à 12h

Point vert Crédit Agricole : Au petit baz'AR

Ecole Saint Joseph : 04 71 56 32 02

Infos tourisme : à la mairie

Bibliothèque : vendredi de 10h30 à 12 h
samedi de 10h30 à 11h30

ADMR : 04 71 59 57 19

Cabinet infirmiers (Fay) : 04 71 59 50 39

Médecins (Fay) : Dr Aubry : 04 71 59 51 95
Dr Ruel : 04 71 65 05 50

Médecin de garde : 04 71 04 33 33

Pompiers : 18 ou 112 (portable)

Gendarmerie (St Julien Chapteuil) :
04 71 08 70 03

SAMU : 15 ou 112 (portable)

